



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 novembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 novembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci à Laurent Marcangeli, Charles Voglimacci à Nicole Ottavy, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021\_300-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 novembre 2021**

**Délibération N° 2021/300**

**Partenariat Key prod - Spectacle Paul Mirabel**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Depuis plusieurs années, la ville d'Ajaccio a conclu de nombreux partenariats avec la société key prod animée par Michel Marty afin d'élargir l'offre artistique pour le public ajaccien complétant ainsi la saison municipale, par la réalisation tout au long de l'année de concerts de grande qualité, d'artistes reconnus ou à découvrir.

Pour cette saison culturelle 2021/2022, la direction de la culture propose en partenariat avec Key prod le spectacle *Zèbre* de l'humoriste Paul Mirabel le jeudi 21 avril 2022.

Prévu initialement à l'Espace diamant et considérant le succès grandissant de l'artiste, le spectacle a été déplacé au Palatinu à la même date.

L'accord prévoit la prise en charge par la ville de la location du Palatinu ainsi qu'une participation financière à hauteur de 10 000€. Le reste des frais étant à la charge de la société Key Prod.

En contrepartie la Ville disposera d'un quota de 370 places dispatchées sur le parterre et en gradin et le reste des places sera réservé à Key prod soient 1200 places.

Compte tenu de ce partenariat et de l'importance du budget de l'opération, il est proposé d'appliquer un tarif spécifique dans le cadre de ce spectacle tel que défini : 37€ en plein tarif, 32€ appliqué aux détenteurs de la Carte Ajaccio culture et 25€ en tarif réduit.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la programmation du spectacle *Zèbre* de Paul Mirabel le jeudi 21 avril 2022 au Palatinu en partenariat avec la société Key-prod

Les tarifs spécifiques à cette opération

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et tous contrats relatifs à cette proposition

**De dire** que les crédits afférents à ce projet sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 novembre 2021,

**APPROUVE**

La programmation du spectacle *Zèbre* de Paul Mirabel le jeudi 21 avril 2022 au Palatinu en partenariat avec la société Key-prod

Les tarifs spécifiques à cette opération

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et tous contrats relatifs à cette proposition

**DIT**

Que les crédits afférents à cette opération seront prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2022.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

